



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour les années 2023, 2024 et 2025 a été déposé au bureau du soussigné au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 15 septembre 2022;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la M.R.C. des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. des Chenaux, 630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes QC G0X 3K0, à l'attention de M. Patrick Baril, secrétaire-trésorier;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 15 septembre 2022.

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier